

**Demande d'inscription d'une compétition
interclubs sur le calendrier FSGT 2023/2024**

Pour une parution mi-octobre

NOM DU CLUB ORGANISATEUR :

DATES DE LA COMPETITION :

LIEU EXACT (très précis) :

ENGAGEMENT A SOUSCRIRE PAR LE PRESIDENT

Je soussigné :

Président du club de :

Licencié FSGT pour la saison 2022/2023 N° :

sollicite l'inscription sur le calendrier FSGT de la compétition désignée ci-dessus.

- Je m'engage à respecter strictement les règles administratives et le code sportif du judo FSGT.
- J'atteste avoir pris connaissance du cahier des charges pour l'organisation d'un interclubs et je m'engage à le respecter
- Je m'engage à accueillir les responsables de la commission judo et à suivre leurs directives pour la compétition

L'organisation d'un interclubs est à la charge et sous la responsabilité du club. L'organisateur de la compétition s'engage à respecter strictement les règles administratives et le code sportif du judo FSGT.

En tant qu'organisateur d'une rencontre sportive, les groupements sportifs sont tenus à une obligation générale de sécurité dont le non-respect peut entraîner l'engagement de leur responsabilité juridique.

L'obligation de sécurité qui incombe à un organisateur d'une rencontre sportive, vis-à-vis du public et des participants, est générale. Sans que cela ne soit exhaustif, cette obligation implique pour ce dernier la fourniture d'installations et équipements en bon état et adaptés, l'emploi d'un encadrement qualifié, et un strict respect des diverses réglementations en matière de sécurité.

Nous vous demandons de bien lire toutes les conditions avant de signer.

DATE :

SIGNATURE :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'INVITATION A LA COMPETITION

FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL
20 AVENUE SAINT-ROCH - B.P.10117 - 59302 VALENCIENNES CEDEX
Tél : 03 27 47 96 55 - Fax : 03 27 47 35 88 Courriel : fsgt59@wanadoo.fr -
Site : fsgtnord.org